

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Philippe Poget, Serge Hiltbold, Boris Calame, Pierre Eckert, Charles Selleger, Pierre Conne, Guy Mettan, Antoine Barde, Jean-Charles Lathion, Rémy Pagani, Christo Ivanov, Yves de Matteis, Yvan Zweifel, Jean-Marc Guinchard, Dilara Bayrak, Ruth Bänziger, David Martin, Jocelyne Haller, Daniel Sormanni, Marjorie de Chastonay, Esther Schaufelberger, Jean-Charles Rielle, Didier Bonny

Date de dépôt : 8 février 2021

Proposition de motion

Notre avenir sera le bois... ou ne sera pas ! Construisons plus en bois à Genève pour un urbanisme apaisé et apaisant !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’urgence climatique déclarée par le Grand Conseil et le Conseil d’Etat en 2019 ;
- l’objectif déclaré d’aboutir à une neutralité carbone en 2050 ;
- la loi sur les forêts (LForêts, M 5 10) du 20 mai 1999 qui favorise l’utilisation du bois indigène (art. 54) ;
- le règlement d’application de la loi sur les forêts (RForêts M 5.10.01) qui spécifie que les projets de construction émanant des pouvoirs publics, doivent, en principe, comporter une variante bois présentée dans le cadre d’une étude de faisabilité comparative (art. 43, al. 1) ;
- les possibilités offertes par l’utilisation d’un matériau renouvelable, de proximité et produit de manière durable ;
- les efforts entrepris via l’association Lignum Genève (promotion de la filière bois), dont l’Etat de Genève est un membre et partenaire actif, pour sensibiliser la population au bois (ou à des mix bois/autres matériaux) et la résolution de son assemblée générale demandant à ce que l’article 43

du règlement d'application de la loi sur les forêts soit systématiquement appliqué ;

- l'association de l'Etat de Genève avec des acteurs publics et privés aux rencontres WoodRise organisées par Lignum, qui ont été le plus important événement pour la promotion du bois organisé en collaboration avec les cantons suisses romands et les départements français ;
- les nombreuses motions déjà votées par le Grand Conseil ;
- la M 2023 (2011) « demandant d'encourager l'utilisation de bois indigène dans la construction » ;
- la M 1323 (2000) « invitant le Conseil d'Etat à accélérer et concrétiser la mise en place d'une politique plus active envers l'utilisation du bois indigène dans la construction » ;
- la M 771 (1993) « demandant à l'Etat de Genève – dans son rôle de maître d'œuvre – de promouvoir très sérieusement le bois indigène (suisse ou étranger) dans la construction »,

invite le Conseil d'Etat

- à exiger qu'une **alternative bois**, totalement ou en mixité avec d'autres matériaux, soit effectivement étudiée pour chaque projet de construction d'un bâtiment ou d'une infrastructure ;
- à favoriser le **bois suisse et régional** dans une logique d'intensification des circuits courts ;
- à intégrer dans les PLQ des exigences de **construction en bois** ;
- à intégrer dans les programmes de concours d'architecture et dans les critères d'adjudication **l'énergie grise** et le **bilan carbone** des matériaux utilisés, en attribuant une pondération augmentée à ces critères ;
- à soutenir, encourager et développer la formation et la formation continue de la **construction bois** dans les écoles et en coordination avec les associations professionnelles et les acteurs de la formation ;
- à développer divers mécanismes incitatifs pour la **construction bois** (concours, guide des bonnes pratiques, soutien au choix du bois suisse, etc.).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Dans le contexte actuel de l'urgence climatique et de la nécessité d'arriver à une neutralité carbone d'ici à 2050, il n'est plus admissible de ne pas utiliser toutes les possibilités que nous offre une ressource locale et renouvelable comme le bois dans les constructions.

L'urbanisme que nous connaissons ne profite pas suffisamment des atouts que peut offrir ce noble matériau. Certes, nous connaissons tous quelques exemples de constructions, souvent emblématiques, utilisant le bois. Nous pouvons citer le Palais de l'équilibre, la halle 7 de Palexpo, le collège de la Seymaz, l'ensemble Rigaud 55 à Chêne-Bougeries, l'Opéra provisoire des Nations et le nouveau centre d'hébergement collectif de Rigot construit juste à proximité par l'Hospice général.

Il est maintenant nécessaire d'intégrer plus largement ce matériau, en matériau unique ou en mixité avec d'autres matériaux, dans toutes les constructions.

Et nous devons le faire avec du bois suisse ou de proximité dans notre région transfrontalière, d'origine certifiée et bénéficiant d'une gestion durable. Le canton de Fribourg a lancé récemment une action dans ce sens en allouant un montant de 500 000 francs pour soutenir l'économie forestière par le biais d'une prime pour l'utilisation du bois fribourgeois dans la construction¹.

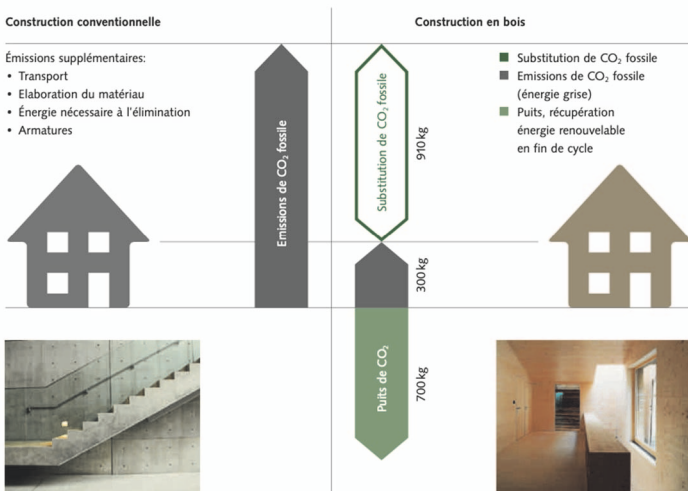
Il est évident que nous ne pourrions pas exiger du bois uniquement genevois, vu la superficie des surfaces forestières cantonales et la qualité trop faible des bois produits qui sont encore majoritairement utilisés sous forme de bois énergie. Mais la forêt en Suisse produit naturellement plus de bois que ce que nous prélevons et le territoire du Grand Genève, avec 41% de sa surface occupée par de la forêt, est à même de fournir le bois permettant de construire entre 4000 et 5000 logements par année ; ceci sans porter atteinte aux écosystèmes forestiers et en garantissant même une gestion favorable à un bon équilibre des forêts.

¹ Ordonnance du 24 novembre 2020 sur l'octroi d'une prime à l'utilisation du bois dans la construction (OPrimBois)

En augmentant la quantité de bois utilisée dans les constructions, nous pouvons :

- contribuer à un entretien et une exploitation durable et écologique de nos forêts qui nous fournissent par ailleurs gratuitement de nombreuses prestations (protection contre les dangers naturels, biodiversité, accueil et délassement de la population, filtration de l'eau, paysage, fixation du carbone,...) ;
- soutenir une économie locale du bois (charpentes, menuiserie, ébénisterie,...) et de la forêt (entreprises forestières, scieries) et la formation dispensée par nos écoles professionnelles (CFPC, HEPIA notamment) – la valeur ajoutée reste locale et contribue ainsi à assurer et à créer des emplois dans l'ensemble de la filière ;
- contribuer à la décarbonation de notre économie en fixant plus de tonnes de carbone dans le bois mis en œuvre – utiliser du bois contribue concrètement à la réduction de l'effet de serre ;

Comparaison des émissions de CO₂ par m³



- diminuer les distances de transport – l'exploitation et la transformation du bois ne nécessitent que peu d'énergie grise et n'engendrent pas de longues distances de transport ;

- permettre de réduire la durée de construction² et ainsi des impacts sur le voisinage ;
- rendre la ville plus agréable et apaisée par le sentiment de douceur et de beauté que fournissent les bâtiments et le mobilier urbain en bois.

Les avantages du bois dans la construction sont connus³ et doivent nous convaincre sans hésitation à une utilisation accrue du bois.

Construire avec du bois signifie non seulement prendre en considération les besoins de l'environnement et de l'économie d'aujourd'hui, mais également penser à la qualité de vie des générations futures, argument primordial si l'on raisonne en termes d'efficacité énergétique, de protection du climat, de santé des habitants et de leur confort.

Finalement l'utilisation accrue du bois dans la construction pourra apporter une contribution importante et nécessaire pour répondre à la transition écologique et plus particulièrement pour atteindre les objectifs du plan climat cantonal.

Au vu de ces explications, nous vous remercions de faire un bon accueil à cette proposition de motion et de la renvoyer avec enthousiasme au Conseil d'Etat pour qu'il agisse concrètement dans ce sens.

² Recommandation KBOB 2020/1 Construction durable en bois :
<https://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/nachhaltiges-bauen.html>

³ https://www.lignum.ch/files/images/Downloads_francais/Technique/Construction/Arguments_en_faveur_du_bois_web.pdf